

**MANDATÉ : Conseil de quartier de Saint-Sacrement**

**Numéro de dossier : 2010-10-166**

1. Événement, date et lieu	2. Origine	3. Objet
<p><b>(11-06-08)</b></p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Centre de loisirs Saint-Sacrement 1360, boulevard de l'Entente</p>	<p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>Projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation d'une demande de certains usages conditionnels</i>, R.C.A.1V.Q. 34</p>

**4. Présences**

**Membres avec droit de vote :** MM. Jacques Alméras, Roger Boileau, M<sup>mes</sup> Marie-Ève Fortier, Danièle Grondines, M. Marc Julien, M<sup>mes</sup> Josée Turcotte et Sylvie Turcotte

**Membre sans droit de vote :** M. Yvon Bussièrès, conseiller du district Saint-Sacrement-Belvédère

**Personnes-ressources :** M<sup>mes</sup> Ginette Bergevin, conseillère en consultations publiques, et Lydia Toupin, urbaniste, Arrondissement de La Cité-Limoilou

**5. Information présentée**

Rappel du cheminement d'une demande de modification aux règlements d'urbanisme et présentation du projet de modification au règlement. Rappel du processus de consultation publique.

Présentation du projet de règlement par Lydia Toupin :

Lydia Toupin explique aux membres le projet de modification du règlement cadre concernant les usages conditionnels. Ces critères d'évaluation touchent à court terme des zones dans le Vieux-Québec, mais pourraient dans l'avenir toucher le quartier Saint-Sacrement.

Intervention du conseiller municipal, M. Yvon Bussièrès qui présente les enjeux :

M. Bussièrès souligne qu'il n'y a pas d'enjeux pour le quartier à ce moment-ci.

**6. Recommandation spécifique du mandaté**

Les membres du conseil d'administration s'abstiennent de façon unanime.

**7. Options soumises au vote**

**8. Description des options**

Option	Nombre de votes
A.	0
B.	0
C.	0
Abstention	7
Total	7

**Option A** – Statu quo. Ne pas approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation d'une demande de certains usages conditionnels* R.C.A.1V.Q. 34.

**Option B** – Approuver le projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement aux critères d'évaluation d'une demande de certains usages conditionnels* R.C.A.1V.Q. 34.

**Option C-**

**9. Questions et commentaires du public**

**Nombre de personnes présentes : 12**

**Nombre de commentaires : aucun**

Aucun commentaire.

**10. Questions et commentaires du mandaté**

Les membres se demandent pourquoi ils doivent donner leur avis sur ce dossier puisqu'il ne touche pas leur quartier actuellement. Ils considèrent qu'il est difficile d'être pour ou contre puisqu'ils n'ont pas le point de vue du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-colline Parlementaire qui est touché prioritairement dans ce dossier et qu'il n'y a aucun cas concret dans le quartier St-Sacrement.

**11. Suivis recommandés**

Transmettre à la Division de la gestion du territoire.

**Approuvé par**

**Préparé par**



Jacques Alméras  
Président, conseil de quartier de Saint-Sacrement



Ginette Bergevin  
Conseillère en consultations publiques  
Arrondissement de La Cité-Limoilou

9 juin 2011